

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT 2021-2023 ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. ADOPTION

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Stephen Apoux.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 septembre 2021
Rendue exécutoire le : 1 octobre 2021
Publiée le : 1 octobre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2021

CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT 2021-2023 ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

La démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2021-2023 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Le contrat entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole regroupe **70 actions identifiées** (contre 38 actions pour le précédent contrat 2018 – 2020). Ce contrat pourra faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 24 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le contrat de co-développement 2021-2023 de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles tel qu'il figure en annexe.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 septembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

Nombre de fiches action : 71

SAINT MEDARD EN JALLES

à exclure

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES					Compte-rendu	
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023		2024
Proposition commune	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	D. ENDI MARVELIN	0948	Aménagement avenue Montaigne (section Boétie / Dupérier)	Le projet vise à étudier la requalification de l'avenue Montaigne, depuis la giratoire de la Boétie jusqu'au giratoire Dupérier, afin de réorganiser la place des mobilités douces et du stationnement dans les emprises de voirie existantes. L'objectif est d'apporter une qualité urbaine et paysagère à cette entrée dans le centre ville, tout en tenant compte des évolutions à venir (opérations immobilières, tram, BHNS).	-->Établir le programme	-->Participer aux études	Municipale	Primo 2	Primo 2	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	La ville acte du report de l'action en raison des incertitudes liées à l'arrivée du tramway et de travaux qui ne seront pas programmés au codév 6. Si un programme devait être lancé, il le serait sur le FIC

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES					Compte-rendu	
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023		2024
Proposition métropole	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	GREGOIRE MADRE	0001	PAE de Cerillon	Le programme des équipements publics est terminé. Il reste à assurer le suivi financier des recettes, et Jorsque l'équilibre dépenses-recettes sera atteint, clôturer le PAE	-->Suivre ou clôturer le PAE	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude	Communale	Non prioritaire	Primo 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CODEV 4 codév 5	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	MARCEL DASSAULT	0937	OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault	A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnol (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcal Dassault) sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important (env. 8 000 veh./jour). Ainsi, le plan guide des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport prévoit la requalification de cet axe permettant une desserte de l'opération par l'ouest. L'aménagement de ce boulevard routier Nord-Sud permettra de mieux répartir les flux de circulation à l'échelle de l'OIM et de diminuer les phénomènes de congestion.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Mener la concertation -->Prendre la confirmation de décision de faire	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropolitain	Primo 1	Primo 1	18 576 000 €	1 036 900 €	26 000 €	510 000 €	500 000 €	0 €	
Proposition commune	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	GREGOIRE MADRE	0008	OIM Aménagement cyclable avenues de Capeyron et Gay Lussac entre avenue de Mazeau et traversée vers rue Gay Lussac	Il est proposé de lever les préalables fonciers si nécessaire et réaliser les travaux d'aménagement (assainissement+voies) d'un itinéraire cyclable en site propre sur la dernière section de l'avenue de Capeyron-avenue Gay Lussac, non pourvue, entre l'avenue de Mazeau et le franchissement cyclable vers la rue Gay Lussac.	-->Lever les préalables fonciers -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux -->Prendre la confirmation de décision de faire	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Municipale	Primo 1	Primo 1	2 500 000 €	2 500 000 €	0 €	300 000 €	2 200 000 €	0 €	Point de vigilance exprimé par la commune sur le calendrier de l'action pour éviter une concomitance avec la mise en circulation du boulevard technologique. Volonté de la ville de tenir le calendrier des travaux sur le codév 5.
Proposition commune	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	GREGOIRE MADRE	0009	Aménagement Avenue Blaise Pascal entre le carrefour du Lignan et la place d'Issac.	Il est proposé après la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de réaliser les travaux d'aménagement de voirie	-->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) -->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Municipale	Primo 1	Primo 1	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €	La programmation financière de l'action prévoit 1 500 000 € en 2024 en accord avec le planning de travaux
Proposition commune	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	GREGOIRE MADRE	0010	Aménagement de l'Avenue Léon Blum entre Alexis Puyo et Anatole France	Il est proposé de réaliser les travaux d'aménagement de voirie	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)	Municipale	Primo 1	Primo 1	950 000 €	950 000 €	0 €	550 000 €	0 €	0 €	
Proposition métropole	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	HERVÉ LAHERIT	0011	OIM Bordeaux Aéroport- boulevard technologique	Lancement des études en vue de réaliser un aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Maillet-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Boudéris, Roland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade. Cet aménagement doit permettre: - d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre, - de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir, - de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées, - d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue, - de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun, - d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) -->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) -->Lancer des consultations -->Réaliser les travaux	-->Participer aux études -->Accompagner financièrement le programme -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC	Métropolitain	Primo 1	Primo 1	55 000 000 €	9 500 000 €	1 000 000 €	3 200 000 €	5 300 000 €	0 €	
CODEV 4 codév 5	HOB - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	DEREUIL-MORIN CELINE	0013	Opération d'aménagement Galaxie 4	L'opération d'aménagement Galaxie 4, située dans le périmètre de l'opération d'aménagement Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport a pour objectifs l'aménagement et la commercialisation de terrains à vocation économique. La mise en œuvre de l'opération d'aménagement a été confiée par concession à la SPL La Fab. Les terrains d'adresseront prioritairement mais non exclusivement aux entreprises de la filière aéronautique. Une ouverture mesurée des lots à des entreprises hors de la filière ASD et à des entreprises de la filière d'excellence de la haute valeur ajoutée est en cours de réflexion, afin d'adapter la demande aux impacts de la crise sanitaire actuelle. Cette adaptation pourra nécessiter un avenant au traité de concession	-->Réceptionner les travaux -->Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) -->Aider à la commercialisation des lots -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropolitain	Primo 1	Primo 1	3 304 837 €	2 159 384 €	2 054 692 €	104 692 €	0 €	0 €	La ville souhaiterait des précisions quant à l'impact financier des coûts de remblais de certains terrains sur le prix de leur commercialisation.

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES					
Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	Compte-rendu			
		2021	2022	2023	2024

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'engagement	Priorité commune	Priorité BM	Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024	Compte-rendu
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	LETHERIEAU BAPTISTE	0035	Piste cyclable Marignas-sur-Jalle/Saint-Médard-en-Jalles	Elaboration des dossiers techniques et réglementaires (dont la déclaration d'utilité publique pour la création d'une voie verte entre Marignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles. Réalisation des acquisitions foncières en lien avec les emplacements réservés inscrits au PLU) sur les deux communes.	-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	-->Céder ou acheter le foncier	Métropolitain	Priorité 1	Priorité 1	1 700 000 €	400 000 €	60 000 €	170 000 €	170 000 €	0 €	La ville souhaiterait une présentation de 0 € l'étude, et notamment du volet écologique en lien avec le choix du tracé.
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	ALCOUFFERA BRIGITTE	0038	Etude de requalification de la zone d'activités de Berlincan	La ZAE de Berlincan est vieillissante. Les bâtiments d'activité sont très dégradés, plus très fonctionnels pour certains. Les multiples propriétaires sont peu engagés dans la rénovation de leur patrimoine bâti. Par ailleurs, le foncier n'est pas optimisé, il y a beaucoup de voiries privées dégradées et l'axe "Avenue de Berlincan" l'est également. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur le devenir de ce quartier, dont certaines parcelles sont en cours de mutation, afin de proposer une offre de locaux répondant aux besoins des entreprises locales. Plusieurs éléments peuvent servir de levier de réflexion : - installation des locaux du Space Hub pour 36 mois - implantation de 3 start up - arrivée du BHNS. Un diagnostic économique et une évaluation foncière pourraient être engagés sur ce contrat.	-->Initier la démarche -->Réaliser l'étude	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer aux études -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain	Métropolitain	Non prioritaire	Non prioritaire	70 000 €	70 000 €	0 €	0 €	55 000 €	15 000 €	La ville précise son attente sur l'étude qui devra porter sur la requalification des espaces publics mais aussi sur l'analyse du tissu économique (naissances de certaines entreprises émergentes).
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	DURAND MARTIN	0049	Giratoire Capeyron / Mazon	Le projet consiste en la sécurisation du giratoire, en lien notamment avec l'implantation d'un établissement scolaire.	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) -->Réaliser les travaux	-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)	Métropolitain	Priorité 2	Priorité 1	750 000 €	750 000 €	0 €	750 000 €	0 €	0 €	La ville confirme son accord pour le 0 € financement sur son FIC de la part du projet non prise en charge par l'OM (350 000 €).
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	DANDI MARTIN	0050	Avenue Blaise Pascal T2 (section Place d'Issac / Roi Tanguy)	Le projet vise à étudier la requalification de l'avenue Blaise Pascal, depuis la place d'Issac jusqu'au giratoire Roi Tanguy, dans le prolongement de l'aménagement de la première phase.	-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Mener la concertation	-->Participer aux études -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitain	Priorité 1	Priorité 1	150 000 €	75 000 €	0 €	25 000 €	50 000 €	0 €	0 € Action retenue après négociation.
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	MEROUZE SUZIE	0051	Schéma modes actifs à l'échelle de la commune	Etude comportant deux volets - définition d'un schéma cyclable - identification d'un réseau maillé de liaisons entre le RCHNS, les quartiers et les équipements, analyse de points de difficultés spécifiques et discontinuités, et aide à la décision sur la programmation des actions - accompagnement de la commune sur la délimitation des actions à mener en faveur des pistes, en articulation avec le PAVE et le plan-marche de la métropole.	-->Réaliser l'étude	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Accompagner techniquement une démarche/une étude -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain	Commune	Priorité 1	Priorité 1	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	MEROUZE ANGE	0052	Mise à jour du schéma de déplacement communal	L'étude porte sur la mise à jour du schéma réalisé en 2019 (Codev 4), en prenant en compte les évolutions et décisions intervenues, notamment sur la stratégie mobilité et les grands projets de transport en commun. Le schéma comportera un diagnostic actualisé permettant de cerner les enjeux de mobilité et les propositions permettant la déclinaison à l'échelle communale de la stratégie métropolitaine. Un travail approfondi sur certains zooms ou thématiques spécifiques à définir avec la commune pourra également être pris en compte.	-->Réaliser l'étude	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain	Commune	Priorité 1	Priorité 1	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €
Projet intercommunal	MOB- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT POLE OUEST	MEROUZE SUZIE	0054	Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Organisation du comité de pilotage ayant vocation à définir la suite à donner au projet, après l'adoption de la stratégie des mobilités. Poursuite des études selon un scénario et un calendrier à définir, sous réserve de la validation de l'opportunité du projet et sa compatibilité avec le projet d'extension du tram vers Saint Médard. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et le schéma d'agglomération de gestion du trafic est à prévoir. Section concernée - suite aux études du Codev 4, la section concernée est celle de la rocade à la déviation. Le présent contrat comporte les études préliminaires, y compris volet environnemental et hydraulique, et démarrage de la concertation si le COPIL le décide.	-->Réaliser l'étude	-->Participer aux études	Métropolitain	Non prioritaire	Priorité 1	250 000 €	250 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €
Projet intercommunal	CAE- DIRECTION DE L'EAU	PAUET CYRIL	0064	OIM Bordeaux Aéroport - Etude préliminaire de faisabilité du bassin de Touban	Suite à l'étude hydraulique du bassin versant du Magudas, il est proposé de réaliser une étude préliminaire de faisabilité du bassin de Touban et de commencer des études de maîtrise d'œuvre, ces dernières étant conditionnées aux résultats de la première.	-->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Mener la concertation -->Réaliser les travaux	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropolitain	Priorité 1	Priorité 1	100 000 €	100 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €
Projet intercommunal	CAE- DIRECTION DE L'EAU	GRANBIEU ESTHER	0025	Projet de substitution Champ Captant des Landes du Médoc	Etudes de MCo, concertation et démarrage travaux de 14 forages et 20 km de canalisations d'eau potable entre les villes de Saumès et Le Temple et un point d'injection situé à St Médard en Jalles	-->Réaliser l'étude de faisabilité	-->Participer à l'étude	Métropolitain	Non prioritaire	Priorité 1	30 000 000 €	20 000 000 €	500 000 €	1 000 000 €	8 500 000 €	10 000 000 €	0 €
Projet intercommunal	CAE- DIRECTION DE L'EAU	ARCOLAN JULIEN	0026	Etude hydraulique EU Camp des Lanciers	Contexte : Poste de relevage collectant les EU d'une bonne partie de Saint Médard (débordement EU sur la voie publique par temps de pluie) étude hydraulique et propositions d'aménagement	-->Réaliser l'étude de faisabilité	-->Participer à l'étude	Commune	Priorité 1	Priorité 1	250 000 €	250 000 €	0 €	150 000 €	100 000 €	0 €	0 €
CODEV 4 copage	CAE- DIRECTION DE L'EAU	COMBART DECAR	0027	BHNS : travaux déviation réseaux eaux usées, eaux pluviales et eaux potables	l'opération consiste à dévier ou renouveler les réseaux eaux usées, eaux pluviales et eaux potables sur le tracé du BHNS	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Mener la concertation -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) -->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider l'étude -->Valider les études réalisées par le délégataire -->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) -->Lancer des consultations	-->Participer à l'étude	Métropolitain	Non prioritaire	Priorité 1	13 000 000 €	13 000 000 €	5 000 000 €	8 000 000 €	0 €	0 €	0 €

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES					Compte-rendu	
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023		2024
Proximité commune	CAE - DIRECTION DE L'EAU	ARGOUY JULIEN	0042	Schéma directeur des eaux pluviales	<p>Schéma directeur des eaux pluviales -</p> <p>Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent.</p> <p>En 2012, Bordeaux Métropole s'est vu confier l'animation du site Natura 2000 du Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines. Cette phase d'animation se manifeste par l'adhésion libre des communes des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats co-financés par l'Europe et l'Etat, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité.</p> <p>Les actions ciblées sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien de la zone humide (fauche avec export) et mise en place de nouveaux parterres d'inondation : contrats Natura 2000 - campagne 2022 ; - évitement du fossé : création d'une nouvelle mare et autres petits terrassements : potentiellement réalisé en régie (DAT de Bordeaux Métropole) - attention : autorisations réglementaires à clarifier ; - arrachement d'espèces exotiques et plantation d'arbres au niveau de la ripisylve. <p>Le programme d'actions de l'OAIM s'articule autour de 4 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parc des Jalles, un territoire d'eau : Placer l'eau au coeur du projet de territoire, - le parc des Jalles, un territoire productif : Cultiver l'initiative locale pour renforcer son rayonnement, - le parc des Jalles, un territoire écologique : Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global. - Le parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux des multiloges qui s'y exercent. <p>L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) permet à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec l'ensemble des communes (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parentis, Saint-Médard-en-Jalle) et des acteurs institutionnels et économiques concernés. Les modalités de l'implication métropolitaine seront précisées dans la délibération de Déclaration de projet qui est envisagée en septembre 2021. Dans le cadre du code 5 (2021-2023), le principe général est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Métropole pilote, suit et évalue le projet d'ensemble, finance les études (environnementales, conseil...) et les aménagements paysagers et de signalétiques des « portes et chemins » jugés prioritaires (faisabilité court terme). Elle peut également porter des études et aménagements de signalétique routière et de mobilité douce liés aux liaisons vers le parc. Elle finance la communication et la sensibilisation du public. Elle co-finance des projets communaux (aménagement et événementiels) et valorise les initiatives du territoire (communes, acteurs locaux). Elle porte également les actions de préservation du cours d'eau à l'échelle du Bassin Versant (via le PPG Jalle de Blanquefort) et de la biodiversité (via la Stratégie Biodiver Cité #2 et l'animation du DOCOB Natura 2000) territorialisées sur ce secteur prioritaire. Elle agit en matière de soutien et de développement de l'agriculture via la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine durable et du programme d'actions du PEANP des Jalles. - Elle initie ou préfigure des actions en lien avec la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions qui sera précisé et évolutif (régulation d'une police nature, actions sur les lisières urbaines...). - Les communes contribuent au projet global et à certaines actions opérationnelles, pilotes et financent les études et équipements liés à une programmation de compétence communale et assurent la gestion des espaces aménagés. 	<p>-->Initier la démarche</p> <p>-->Réaliser l'étude de faisabilité</p>	Communal	Non prioritaire	Priorité 3	150 000 €	150 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	0 €		
Proximité métropole	DEA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	SUFFRAN IVES	0012	Natura 2000 Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000	<p>Les actions ciblées sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien de la zone humide (fauche avec export) et mise en place de nouveaux parterres d'inondation : contrats Natura 2000 - campagne 2022 ; - évitement du fossé : création d'une nouvelle mare et autres petits terrassements : potentiellement réalisé en régie (DAT de Bordeaux Métropole) - attention : autorisations réglementaires à clarifier ; - arrachement d'espèces exotiques et plantation d'arbres au niveau de la ripisylve. <p>Le programme d'actions de l'OAIM s'articule autour de 4 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parc des Jalles, un territoire d'eau : Placer l'eau au coeur du projet de territoire, - le parc des Jalles, un territoire productif : Cultiver l'initiative locale pour renforcer son rayonnement, - le parc des Jalles, un territoire écologique : Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global. - Le parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux des multiloges qui s'y exercent. <p>L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) permet à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec l'ensemble des communes (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parentis, Saint-Médard-en-Jalle) et des acteurs institutionnels et économiques concernés. Les modalités de l'implication métropolitaine seront précisées dans la délibération de Déclaration de projet qui est envisagée en septembre 2021. Dans le cadre du code 5 (2021-2023), le principe général est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Métropole pilote, suit et évalue le projet d'ensemble, finance les études (environnementales, conseil...) et les aménagements paysagers et de signalétiques des « portes et chemins » jugés prioritaires (faisabilité court terme). Elle peut également porter des études et aménagements de signalétique routière et de mobilité douce liés aux liaisons vers le parc. Elle finance la communication et la sensibilisation du public. Elle co-finance des projets communaux (aménagement et événementiels) et valorise les initiatives du territoire (communes, acteurs locaux). Elle porte également les actions de préservation du cours d'eau à l'échelle du Bassin Versant (via le PPG Jalle de Blanquefort) et de la biodiversité (via la Stratégie Biodiver Cité #2 et l'animation du DOCOB Natura 2000) territorialisées sur ce secteur prioritaire. Elle agit en matière de soutien et de développement de l'agriculture via la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine durable et du programme d'actions du PEANP des Jalles. - Elle initie ou préfigure des actions en lien avec la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions qui sera précisé et évolutif (régulation d'une police nature, actions sur les lisières urbaines...). - Les communes contribuent au projet global et à certaines actions opérationnelles, pilotes et financent les études et équipements liés à une programmation de compétence communale et assurent la gestion des espaces aménagés. 	<p>-->Initier la démarche</p> <p>-->Accompagner financièrement le programme</p> <p>-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	Métropolitain	Priorité 1	Priorité 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €		
Proximité métropole	DEA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	GENOT ELISE	0022	Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	<p>L'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) permet à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec l'ensemble des communes (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parentis, Saint-Médard-en-Jalle) et des acteurs institutionnels et économiques concernés. Les modalités de l'implication métropolitaine seront précisées dans la délibération de Déclaration de projet qui est envisagée en septembre 2021. Dans le cadre du code 5 (2021-2023), le principe général est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Métropole pilote, suit et évalue le projet d'ensemble, finance les études (environnementales, conseil...) et les aménagements paysagers et de signalétiques des « portes et chemins » jugés prioritaires (faisabilité court terme). Elle peut également porter des études et aménagements de signalétique routière et de mobilité douce liés aux liaisons vers le parc. Elle finance la communication et la sensibilisation du public. Elle co-finance des projets communaux (aménagement et événementiels) et valorise les initiatives du territoire (communes, acteurs locaux). Elle porte également les actions de préservation du cours d'eau à l'échelle du Bassin Versant (via le PPG Jalle de Blanquefort) et de la biodiversité (via la Stratégie Biodiver Cité #2 et l'animation du DOCOB Natura 2000) territorialisées sur ce secteur prioritaire. Elle agit en matière de soutien et de développement de l'agriculture via la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine durable et du programme d'actions du PEANP des Jalles. - Elle initie ou préfigure des actions en lien avec la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions qui sera précisé et évolutif (régulation d'une police nature, actions sur les lisières urbaines...). - Les communes contribuent au projet global et à certaines actions opérationnelles, pilotes et financent les études et équipements liés à une programmation de compétence communale et assurent la gestion des espaces aménagés. 	<p>-->Initier la démarche</p> <p>-->Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>-->Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>-->Établir le programme</p> <p>-->Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>-->Réaliser les études préalables</p> <p>-->Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>-->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>-->Lever les préalables fonciers</p> <p>-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>-->Mener la concertation</p> <p>-->Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>-->Réaliser l'étude</p> <p>-->Participer à l'étude</p> <p>-->Valider l'étude</p> <p>-->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>-->Lancer des consultations</p> <p>-->Réaliser les travaux</p> <p>-->Réceptionner les travaux</p>	<p>-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>-->Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>-->Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>-->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>-->Participer aux études</p> <p>-->Valider le programme</p> <p>-->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>-->Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>-->Céder ou acheter le foncier</p> <p>-->Accompagner financièrement le programme</p> <p>-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>-->Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>-->Formaliser la demande de financement</p>	Métropolitain	Priorité 1	Priorité 1	20 000 000 €	4 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	La ville rappelle sa volonté de voir intégrer le parc du Bourdieu à l'OAIM.
Proximité métropole	DEA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	DUVRIEUX HELENE	0032	faire vivre les territoires inondables	<p>Bordeaux métropole met à la disposition des communes une expertise urbanistes et hydrauliciens en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'AOS en secteur inondable, sensibilisation usagers...</p> <p>Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes territorialement : le budget global (1 800 000 euros) doit donc être réparti entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines.</p> <p>En 2012, le Conseil Départemental a créé un Périmètre de protection et de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, le PEANP des Jalles à la demande de Bordeaux Métropole et des communes concernées. Le PEANP des Jalles s'étend sur 785 ha sur 6 communes : Eysines, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Le Haillan et Le Taillan-Médoc. Le site comprend une vallée maraîchère à l'Est et un site de captage d'eau potable à l'Ouest. Le plan d'action porte sur l'ensemble du périmètre et se décline sur chacune des 6 communes.</p> <p>Depuis février 2014, Bordeaux Métropole a été désignée pour porter l'animation des PEANP sur son territoire en lien avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les partenaires associatifs et scientifiques compétents en termes de préservation de la biodiversité et développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement.</p> <p>Le plan d'action du PEANP des Jalles a été validé en 2015 pour une durée de 10 ans (2015-2025) par le comité de pilotage du PEANP composé notamment des représentants des six communes concernées, de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde.</p> <p>L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière trans-versale. Les actions du programme s'inscrivent dans 9 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique 2/ Installer des maraichers - volet foncier 3/ Installer des maraichers sur le PEANP 4/ Améliorer les conditions d'exploitations 5/ Lutter contre les espèces nuisibles 6/ Accompagner les projets en circuits courts 7/ Préserver les habitats sensibles et les continuités naturelles 8/ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des Jalles 9/ Animer et promouvoir le site 	<p>-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	Métropolitain	Non prioritaire	Non prioritaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Proximité métropole	DEA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	ALVAREZ MARIEN	0037	Programme d'actions du PEANP des Jalles	<p>Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes territorialement : le budget global (1 800 000 euros) doit donc être réparti entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines.</p> <p>En 2012, le Conseil Départemental a créé un Périmètre de protection et de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, le PEANP des Jalles à la demande de Bordeaux Métropole et des communes concernées. Le PEANP des Jalles s'étend sur 785 ha sur 6 communes : Eysines, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Le Haillan et Le Taillan-Médoc. Le site comprend une vallée maraîchère à l'Est et un site de captage d'eau potable à l'Ouest. Le plan d'action porte sur l'ensemble du périmètre et se décline sur chacune des 6 communes.</p> <p>Depuis février 2014, Bordeaux Métropole a été désignée pour porter l'animation des PEANP sur son territoire en lien avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les partenaires associatifs et scientifiques compétents en termes de préservation de la biodiversité et développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement.</p> <p>Le plan d'action du PEANP des Jalles a été validé en 2015 pour une durée de 10 ans (2015-2025) par le comité de pilotage du PEANP composé notamment des représentants des six communes concernées, de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde.</p> <p>L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière trans-versale. Les actions du programme s'inscrivent dans 9 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique 2/ Installer des maraichers - volet foncier 3/ Installer des maraichers sur le PEANP 4/ Améliorer les conditions d'exploitations 5/ Lutter contre les espèces nuisibles 6/ Accompagner les projets en circuits courts 7/ Préserver les habitats sensibles et les continuités naturelles 8/ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des Jalles 9/ Animer et promouvoir le site 	<p>-->Mener la concertation</p> <p>-->Assurer une veille foncière</p> <p>-->Céder ou acheter le foncier</p> <p>-->Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>-->Accompagner financièrement le programme</p> <p>-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>-->Participer à la démarche/au dispositif</p>	Métropolitain	Non prioritaire	Priorité 1	1 800 000 €	1 800 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	0 €	

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES					
Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	Années			
		2021	2022	2023	2024

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024	Commentaires	
Projet de commune	DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	DE VELD AURICHE	0047	Plan d'amélioration de la biodiversité	Accompagnement de la commune dans son élaboration d'une stratégie en faveur de la biodiversité à l'échelle communale : - soutien financier dans le cadre du RI et accompagnement technique - réalisation d'études complémentaires venant enrichir la base de données collectées lors de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité de la métropole - appui à la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la biodiversité. Bordeaux Métropole a initié un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'iniciative communale, à travers un règlement d'intervention. Ce règlement d'intervention subventionnera 3 types d'actions : - les frais d'acquisition et de plantation au travers d'un forfait à l'arbre, (seuil minimum de 100 ou 500 plantations d'arbres à respecter en fonction des projets) - les distributions d'arbres par les villes - les études Ce règlement d'intervention sera cumulable avec le RI Nature. Une centrale d'achats dédiée sera créée et ouverte à toutes les communes. La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain, cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement précieuse dans le cadre de projets de renouvellement urbain. Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Réaliser l'opération -->Formaliser la demande de financement	Communale	Priorité 1	Priorité 2	1 600 000 €	80 000 €	0 €	30 000 €	50 000 €	0 €	0 €	Action retenue après négociation et précisions de la ville
Projet de métropole	DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	CEBALDY CATHERINE	0056	Plan 1 million d'arbres	Bordeaux Métropole a initié un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cet engagement se traduira par une densification de la présence des arbres dans les projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et par un soutien aux projets de plantation d'iniciative communale, à travers un règlement d'intervention. Ce règlement d'intervention subventionnera 3 types d'actions : - les frais d'acquisition et de plantation au travers d'un forfait à l'arbre, (seuil minimum de 100 ou 500 plantations d'arbres à respecter en fonction des projets) - les distributions d'arbres par les villes - les études Ce règlement d'intervention sera cumulable avec le RI Nature. Une centrale d'achats dédiée sera créée et ouverte à toutes les communes. La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il ne s'agit pas de financer des études acoustiques réglementaires mais de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain, cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme "zones de conflit potentiel" dans les cartes communales des zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations riverains par exemple. Cette expertise est particulièrement précieuse dans le cadre de projets de renouvellement urbain. Les secteurs "politique de la ville" étant identifiés comme prioritaires dans le plan de prévention du bruit métropolitain.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Réaliser l'opération	Métropolitaine	Priorité 1	Priorité 1	24 550 000 €	7 500 000 €	1 800 000 €	2 800 000 €	2 900 000 €	0 €		
Projet de métropole	DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NATURE	DOURNEAU HELENE	0067	Expertise bruit	La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville. La commune de St Médard en Jalles souhaite s'inscrire dans le développement de la végétalisation des rues par les habitants (Traitiers vivants) Le Jalles House Rock est un festival rock qui a su, au fil des années s'affirmer comme un événement musical important du territoire girondin. Depuis sa création en 2005, il propose chaque année début juillet une programmation musicale riche mêlant groupes locaux, découvertes nationales et tête d'affiche nationale et internationale. Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs de plus en plus nombreux à chaque édition. Ils étaient par exemple 6000 en 2019. Placé sous le signe de la convivialité le JHR, c'est aussi une réelle volonté de partager une passion pour la musique et le rock auprès du grand public. Éthique et populaire, il fédère un peu plus d'une centaine de bénévoles qui répondent présents chaque année pour faire de cet événement une réussite. Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune. Les études de programmation étant en cours, le montant total défini de l'opération n'est pas arrêté à ce stade. La provision des dépenses faite dans la fiche action permet de poursuivre les études de rénovation et les travaux de Gros Entretien Rénovation. Dans le cadre du projet et des validations à venir en comité de suivi, la métropole pourra poursuivre le projet de rénovation et de valorisation sans engager d'avenant au contrat de co-développement. Créé en 2015, le FAB est un festival pluridisciplinaire défendant les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression - performance, danse, théâtre, musique - aux côtés, faisant la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Condensé d'actualité artistique, il investit pendant trois semaines autant les salles que l'espace public de Bordeaux et sa Métropole, présentant premières françaises, créations, commandes in situ et inédits en tout genre.	-->Initier la démarche -->Réaliser l'étude -->Participer à l'étude -->Valider les études réalisées par le délégataire -->Réaliser la prestation -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Métropolitaine	Non classée	Non priorisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Projet de métropole	CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS	DESURMONT ARNE	0071	Végétalisation des trottoirs	La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville. La commune de St Médard en Jalles souhaite s'inscrire dans le développement de la végétalisation des rues par les habitants (Traitiers vivants) Le Jalles House Rock est un festival rock qui a su, au fil des années s'affirmer comme un événement musical important du territoire girondin. Depuis sa création en 2005, il propose chaque année début juillet une programmation musicale riche mêlant groupes locaux, découvertes nationales et tête d'affiche nationale et internationale. Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs de plus en plus nombreux à chaque édition. Ils étaient par exemple 6000 en 2019. Placé sous le signe de la convivialité le JHR, c'est aussi une réelle volonté de partager une passion pour la musique et le rock auprès du grand public. Éthique et populaire, il fédère un peu plus d'une centaine de bénévoles qui répondent présents chaque année pour faire de cet événement une réussite. Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune. Les études de programmation étant en cours, le montant total défini de l'opération n'est pas arrêté à ce stade. La provision des dépenses faite dans la fiche action permet de poursuivre les études de rénovation et les travaux de Gros Entretien Rénovation. Dans le cadre du projet et des validations à venir en comité de suivi, la métropole pourra poursuivre le projet de rénovation et de valorisation sans engager d'avenant au contrat de co-développement. Créé en 2015, le FAB est un festival pluridisciplinaire défendant les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression - performance, danse, théâtre, musique - aux côtés, faisant la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Condensé d'actualité artistique, il investit pendant trois semaines autant les salles que l'espace public de Bordeaux et sa Métropole, présentant premières françaises, créations, commandes in situ et inédits en tout genre.	-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Réaliser l'opération -->Formaliser la demande de financement	Métropolitaine	Non classée	Non priorisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	La ville doit préciser le détail de l'opération, des financements et du calendrier prévisionnel.
Projet de métropole	DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MISSION RENFORCEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	PASCAGE OLIVIERE	0093	Jalles House Rock	Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs de plus en plus nombreux à chaque édition. Ils étaient par exemple 6000 en 2019. Placé sous le signe de la convivialité le JHR, c'est aussi une réelle volonté de partager une passion pour la musique et le rock auprès du grand public. Éthique et populaire, il fédère un peu plus d'une centaine de bénévoles qui répondent présents chaque année pour faire de cet événement une réussite. Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune. Les études de programmation étant en cours, le montant total défini de l'opération n'est pas arrêté à ce stade. La provision des dépenses faite dans la fiche action permet de poursuivre les études de rénovation et les travaux de Gros Entretien Rénovation. Dans le cadre du projet et des validations à venir en comité de suivi, la métropole pourra poursuivre le projet de rénovation et de valorisation sans engager d'avenant au contrat de co-développement. Créé en 2015, le FAB est un festival pluridisciplinaire défendant les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression - performance, danse, théâtre, musique - aux côtés, faisant la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Condensé d'actualité artistique, il investit pendant trois semaines autant les salles que l'espace public de Bordeaux et sa Métropole, présentant premières françaises, créations, commandes in situ et inédits en tout genre.	-->Signer une convention -->Accompagner financièrement le programme -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Signer une convention -->Accompagner financièrement le programme -->Formaliser la demande de financement	Intercommunale	Priorité 1	Priorité 1	152 400 €	20 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	L'augmentation de la participation de la métropole est renvoyée à un arbitrage ultérieur
Projet de métropole	DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MISSION RENFORCEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	MARCHETT ARNAUD	0094	Carré des Jalles - Equipement d'intérêt métropolitain	Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs de plus en plus nombreux à chaque édition. Ils étaient par exemple 6000 en 2019. Placé sous le signe de la convivialité le JHR, c'est aussi une réelle volonté de partager une passion pour la musique et le rock auprès du grand public. Éthique et populaire, il fédère un peu plus d'une centaine de bénévoles qui répondent présents chaque année pour faire de cet événement une réussite. Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune. Les études de programmation étant en cours, le montant total défini de l'opération n'est pas arrêté à ce stade. La provision des dépenses faite dans la fiche action permet de poursuivre les études de rénovation et les travaux de Gros Entretien Rénovation. Dans le cadre du projet et des validations à venir en comité de suivi, la métropole pourra poursuivre le projet de rénovation et de valorisation sans engager d'avenant au contrat de co-développement. Créé en 2015, le FAB est un festival pluridisciplinaire défendant les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression - performance, danse, théâtre, musique - aux côtés, faisant la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Condensé d'actualité artistique, il investit pendant trois semaines autant les salles que l'espace public de Bordeaux et sa Métropole, présentant premières françaises, créations, commandes in situ et inédits en tout genre.	-->Signer une convention -->Accompagner financièrement le programme -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Accompagner financièrement le programme -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitaine	Priorité 1	Priorité 1	1 200 000 €	1 200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	
Projet de métropole	DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MISSION RENFORCEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	PASCALD JUSTINE	0034	FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole	Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs de plus en plus nombreux à chaque édition. Ils étaient par exemple 6000 en 2019. Placé sous le signe de la convivialité le JHR, c'est aussi une réelle volonté de partager une passion pour la musique et le rock auprès du grand public. Éthique et populaire, il fédère un peu plus d'une centaine de bénévoles qui répondent présents chaque année pour faire de cet événement une réussite. Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune. Les études de programmation étant en cours, le montant total défini de l'opération n'est pas arrêté à ce stade. La provision des dépenses faite dans la fiche action permet de poursuivre les études de rénovation et les travaux de Gros Entretien Rénovation. Dans le cadre du projet et des validations à venir en comité de suivi, la métropole pourra poursuivre le projet de rénovation et de valorisation sans engager d'avenant au contrat de co-développement. Créé en 2015, le FAB est un festival pluridisciplinaire défendant les écritures contemporaines sous toutes leurs formes d'expression - performance, danse, théâtre, musique - aux côtés, faisant la part belle aux démarches hybrides et inclassables. Condensé d'actualité artistique, il investit pendant trois semaines autant les salles que l'espace public de Bordeaux et sa Métropole, présentant premières françaises, créations, commandes in situ et inédits en tout genre.	-->Signer une convention -->Accompagner financièrement le programme -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Accompagner financièrement le programme -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Métropolitaine	Priorité 1	Priorité 1	2 117 400 €	320 000 €	0 €	160 000 €	160 000 €	0 €	0 €	
Projet de commune	DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	OMB COURPEGELONGU ET FABRIE	0070	Extension et développement du Fab Lab Copernic	Le FAB est co-porté par les Villes de Bordeaux et Saint-Médard-en-Jalles Extension des locaux du Fab Lab Copernic en vue de l'accueil de nouveaux porteurs de projets et du développement de l'accès aux technologies	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Réaliser l'opération -->Formaliser la demande de financement	Intercommunale	Priorité 2	Priorité 2	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €		

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES					
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024
Production métropole	DDO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE ET PAYSAGES	ATEN PIERRE	0024	RI écoles hors OAIM école Montagne	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. La ZAC de la Presqu'île a été créée par Bordeaux Métropole. Les nouveaux élus communaux ont exprimé des nouvelles orientations politiques sur le projet. Par ailleurs, aujourd'hui, aucune validation de l'engagement opérationnel de la ZAC (dossier de création et traité de concession) n'a été faite, compte-tenu du déficit important à charge de BM et des contraintes imposées par le propriétaire foncier Anamo Group. Les élus communaux souhaitent également disposer d'un temps nécessaire à l'appréciation de la dynamique urbaine sur leur centre-ville afin de planifier la production de logements et la réalisation des équipements induits par la dynamique.	-->Signer une convention -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Signer une convention -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Formaliser la demande de financement -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux négociations -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales	Commune	Priorité 1	Priorité 1	590 000 €	187 500 €	0 €	0 €	187 500 €	0 €
Production métropole	DDO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE ET PAYSAGES	BALLEREAU ALEXIA	0028	ZAC de la presqu'île	Le secteur de Berlican est composé de deux sites : le patrimoine Clairseine, sur lequel une opération lourde de requalification est prévue par l'opérateur, le secteur économique, compris entre le patrimoine de logements sociaux et la route principale. Des études sont en cours par La Fab, aboutissant potentiellement à la définition d'une opération d'aménagement. La Fab poursuit en 2021 les études opérationnelles permettant d'exposer le montage de l'opération et les impacts financiers qui seront supportés par la métropole.	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux négociations -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Priorité 2	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Production métropole	DDO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE ET PAYSAGES	BALLEREAU ALEXIA	0029	Berlican	Le secteur de Cassy-Vigney se développe à l'est du parc du Bourdieu. La DUP de réserve foncière est engagée par la direction du foncier de BM. Les études sont portées par La Fab dans le cadre des marchés subséquents à l'accord-cadre. Durant le présent codév, les études seront poursuivies pour aboutir en fin de codév sur une décision d'engagement d'opération d'aménagement.	-->Prendre la confirmation de décision de faire -->Établir le bilan financier de l'opération	-->Participer aux négociations -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune	Négociation	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Production métropole	DDO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE ET PAYSAGES	BALLEREAU ALEXIA	0030	Cassy-Vigney	La ville entend mettre en place les orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques. Colles-ci seront complétées par une démarche innovante de promotion de la qualité architecturale, environnementale et paysagère, accompagnée d'un dispositif partagé par l'ensemble des acteurs, particuliers, promoteurs et lotisseurs destiné à encadrer le développement urbain sur la commune en lien avec les enjeux de transition et de participation. Pour ce faire, la ville se dote d'une AMO dotée des compétences requises dans les domaines précités pour l'accompagner dans la démarche. Outre la mobilisation de l'ingénierie métropolitaine, la ville sollicite auprès de la Métropole l'octroi d'une subvention de cofinancement de la mission d'AMO.	-->Réaliser l'étude pré opérationnelle -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables fonciers -->Réaliser l'étude -->Établir le bilan financier de l'opération	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux négociations -->Participer aux études -->Valider le programme -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Production commune	DDO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE ET PAYSAGES	AMEN PIERRE	0041	Actualisation de la charte architecturale et urbaine	Le projet Space Hub est à la fois un centre d'analyse prospective (Think Tank) et un centre d'accélération et de prospection des technologies spatiales. L'ambition est de faire émerger un modèle de référence mondiale permettant d'attirer et de fédérer une communauté internationale afin d'explorer et de créer de la valeur en inventant le marché spatial de demain. SpaceHub est donc un outil de développement tourné vers l'avenir, précurseur dans sa volonté d'allier dans un même lieu réflexion, innovation et recherche technologique, pluridisciplinaire par sa capacité à croiser les thématiques spatiales avec les préoccupations de notre société, la préservation de notre environnement, la recherche médicale, la transition énergétique qui aura des retombées directes et indirectes sur l'activité économique du territoire. Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroport d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché.	-->Participer à l'étude -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	-->Réaliser l'étude -->Mener la concertation -->Signer une convention	Commune	Priorité 1	Priorité 1	105 000 €	43 750 €	0 €	43 750 €	0 €	0 €
Production métropole	DAR - MISSION STRATEGIQUE TERRITORIALE	SAN SARIN SANDRINE	0016	OIM BORDEAUX AÉROPARC - SPACEHUB	Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers) Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation Mission 5 : missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)	-->Participer à l'étude -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Réaliser l'étude -->Réaliser l'opération -->Valider le programme -->Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain -->Accompagner financièrement le programme	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	650 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CODEV - ÉLUS	DAR - MISSION STRATEGIQUE TERRITORIALE	GALLARD ALIXA	0020	OIM Bordeaux Aéroport : Elaboration du plan guide de l'aéroport, sa mise à jour, élaboration de schéma sectoriels, avis, chiffrage, dossiers réglementaires et signalétique		-->Réaliser la prestation -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	2 043 659 €	1 631 709 €	463 263 €	475 892 €	371 319 €	321 235 €

La ville précise que sa demande se limite à un accompagnement du projet sur ce codév. 0 € Le projet est en incubation pour environ 18 mois. Les besoins en matière de locaux sont renvoyés à une date ultérieure.

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024		
Proposition métropole	D48 - MISSION STRATEGIE TERRITORIALE	TATAREAU SYLVIE	0021	OIM BORDEAUX AEROPARC- Stratégie Développement Durable OIM Bordeaux Aéroparc	La stratégie Développement Durable mise en œuvre sur l'OIM Bordeaux Aéroparc et dont la phase de diagnostic a été réalisée durant les 2 années précédentes, développe une boîte à outils au service d'un territoire qui se veut sobre, résilient, inclusif et productif. Cette boîte à outils s'appuie sur 6 thématiques phares du développement de ce territoire - Enjeu biodiversité : vers le zéro artificialisation nette et vers le renforcement de la trame bleue - Enjeu carbone : vers réduction des GES facteur 4 - Enjeu énergie : vers un équilibre entre consommations et productions en 2050 - Enjeu gestion matière : pour développer l'économie circulaire et la baisse des déchets - Enjeu mobilité durable : accompagner modification des pratiques - Enjeu d'animation et de gouvernance pour fédérer les acteurs du territoire Ces outils sont en cours de construction et de déploiement sur le territoire. Ce contrat sera l'occasion de les mettre en œuvre et d'évaluer leur pertinence et efficacité dans l'atteinte des 6 objectifs cités.	Métropole	Non soumise	Priorité 1				100 000 €	100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
Proposition commune	DBC - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	CHUBEAU ANNE	0023	Production de logements adaptés en faveur de publics spécifiques	La ville de Saint-Médard et la ville de Haillan souhaitent développer une offre "conjointe" de logements d'urgence sur leur territoire afin de répondre notamment aux problématiques de violences faites aux femmes	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune	Métropole	Priorité 1	Priorité 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Proposition métropole	DBC - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	LE GUEZ CLAUDE	0043	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer, déclarations de louer, permis de diviser	Action métropolitaine. Il est proposé d'expérimenter le permis de diviser, pour la déclaration de louer sur des parcelles citées à enjeux, en concertation avec les communes volontaires. La ville de Saint-Médard-en-Jalles a choisi d'instaurer sur son territoire l'autorisation préalable de mise en location (permis de louer), l'instauration préalable aux travaux de division d'un immeuble (permis de diviser) et l'instauration de la déclaration de mise en location. L'engagement de Bât sur cette action est le suivant : assurer l'instruction des permis de louer et de diviser, développer un logiciel accessible en consultation à toutes les communes, proposer un plan de communication. Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Ces solutions passent par la création d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI) et de Logements Temporaires d'Insertion (LTI), dispositifs expérimentaux visant l'insertion durable vers le logement autonome des occupants de squats. Les ETI sont des petits lieux de vie collectifs, composés d'unités de vie familiales de type bungalows, gérés par un opérateur en charge de l'accompagnement social des personnes accueillies. La durée de séjour dans ces SAS vers du logement pérenne est de 18 mois maximum. Les LTI sont des biens publics (propriété ville ou Métropole), vacants en attente d'un projet d'aménagement ou autre, mis à disposition temporairement de familles en situation de squats et désireuses de s'installer durablement en France, avec un accompagnement social à encore vers le logement pérenne. Pour mettre en œuvre cette politique volontariste, Bordeaux Métropole au date de 2 accords cadre : l'un technique (installation et maintenance des ETI), l'autre social (gestion des sites et accompagnement social), permettant de créer ce type de dispositif en fonction des opportunités foncières des communes et de la volonté des communes. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire dans une logique de solidarité métropolitaine	-->Initier la démarche -->Réaliser la prestation -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Non soumise	Non soumise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Proposition métropole	DBC - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	VIGIERIE CATHERINE	0059	Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain	Les ETI sont des petits lieux de vie collectifs, composés d'unités de vie familiales de type bungalows, gérés par un opérateur en charge de l'accompagnement social des personnes accueillies. La durée de séjour dans ces SAS vers du logement pérenne est de 18 mois maximum. Les LTI sont des biens publics (propriété ville ou Métropole), vacants en attente d'un projet d'aménagement ou autre, mis à disposition temporairement de familles en situation de squats et désireuses de s'installer durablement en France, avec un accompagnement social à encore vers le logement pérenne. Pour mettre en œuvre cette politique volontariste, Bordeaux Métropole au date de 2 accords cadre : l'un technique (installation et maintenance des ETI), l'autre social (gestion des sites et accompagnement social), permettant de créer ce type de dispositif en fonction des opportunités foncières des communes et de la volonté des communes. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire dans une logique de solidarité métropolitaine	-->Initier la démarche -->Réaliser l'étude de faisabilité -->Prendre la confirmation de décision de faire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lancer des consultations -->Receptionner les travaux -->Accompagner financièrement le programme	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Valider le programme -->Mener la concertation	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	7 011 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Proposition métropole	BB4 - DIRECTION DES TRANSPORTS MULTIMODALITE	HAUMONT EMILIE	0017	Evaluation PME Aéroparc	Evaluation du PME Aéroparc réalisé dans le cadre du Codev 4 : évaluation du report modal, reconduction des enquêtes salariales, remobilisation des entreprises Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (rchs) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (prioriser les pistes et voies vertes d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinaison en signalisation verticale et horizontale). 14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe). La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 2 dans le cadre du présent Codev allant de Saint-Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanaux), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-Blanc et Ambares-et-Lagrave	-->Réaliser l'étude	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Non soumise	Non soumise		5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	
Proposition métropole	BB4 - DIRECTION DES TRANSPORTS MULTIMODALITE	SCHREIBER CLAUDE	0018	RCHNS 2 Saint-Médard en Jalles – Saint-Vincent de Paul	Les tracés sont en discussion avec les communes directement abou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021. Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures. Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée que sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier, le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.	-->Initier la démarche -->Réaliser l'étude de faisabilité -->Réaliser l'étude pré-opérationnelle -->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Prendre la confirmation de décision de faire	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux études	Métropole	Non soumise	Priorité 1	110 000 000 €	110 000 000 €	520 000 €	1 200 000 €	6 130 000 €	102 150 000 €		

La fiche est conservée sur le volet accompagnement technique, dans l'attente d'un éventuel RI métropolitain pour des aides financières (plusieurs communes ayant fait remonter un besoin).
La ville doit par ailleurs préciser son projet. La cheffe de projet doit rencontrer la commune.

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024	Compte-rendu			
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MOBILITÉ	SCHREIBER CLAUDE	0019	RCHNS 11 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un réseau cyclable à haut niveau de service (riches) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinaison en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 itinéraires sont ainsi imaginés (cf. pièce jointe).</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilité). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier : le reste devra être financé par les crédits du Codev (pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnements vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des vélobox : modules de stationnement sécurisés de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement, 5 riverains (habitant à moins de 150m) de chaque vélobox peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses ou les habitants n'ont pas de garage ou d'autres solutions pour stationner leur vélo chez eux. 	<ul style="list-style-type: none"> -->Initier la démarche -->Réaliser l'étude de faisabilité -->Réaliser l'étude pré opérationnelle -->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Prendre la confirmation de décision de faire 	<ul style="list-style-type: none"> -->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux études 	Métropole	Normale	Pré 1	110 000 000 €	110 000 000 €	520 000 €	1 200 000 €	6 130 000 €	102 150 000 €	La ville confirme le choix du tracé par les avenues Mazeau et Corbiac, mais s'interroge sur le franchissement de la Jalle et du carrefour Dupérier / Corbiac.			
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MOBILITÉ	CORDAC FLORENT	0057	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<ul style="list-style-type: none"> - des vélobox : modules de stationnement sécurisés de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement, 5 riverains (habitant à moins de 150m) de chaque vélobox peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses ou les habitants n'ont pas de garage ou d'autres solutions pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulaires et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 vélobox OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p> <p>Afin de favoriser l'écomobilité scolaire, Bordeaux Métropole souhaite encourager et soutenir les actions menées par les communes dans ce domaine : fermeture totale ou partielle de rues d'école, organisation de lignes de pédibus ou vélobus...</p> <p>En 2022, Bordeaux Métropole mènera un appel à projets auprès des communes volontaires pour recenser des projets à leur initiative et portés par elle. Cet appel à projets permettrait de bénéficier d'une aide à l'investissement de la Métropole pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'achat de bornes ou autres dispositifs de fermeture de rues - l'élaboration de signalétique pédibus ou vélobus - l'acquisition de vélos, roses, etc. - des kits de pédibus/vélobus (matériel pédagogique, gilets jaunes...) <p>Une enveloppe de 2M€ sera consacrée à cet appel à projets.</p> <p>La DG Mobilités (Services modes actifs et marketing, Directions de la Circulation et de la Signalisation...) pourront aussi proposer ponctuellement leur ingénierie pour mener ces actions ou encore pour l'identification d'itinéraires piétons sécurisés pour accéder aux écoles ou encore l'élaboration de plans de déplacements établissements scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -->Réaliser la prestation -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation 	<ul style="list-style-type: none"> -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif 	Métropole	Pré 1	Pré 1	600 000 €	600 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €				
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MOBILITÉ	CORDAC FLORENT	0071	Plan Marche: accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école	<p>Bordeaux Métropole mènera un appel à projets auprès des communes volontaires pour recenser des projets à leur initiative et portés par elle. Cet appel à projets permettrait de bénéficier d'une aide à l'investissement de la Métropole pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'achat de bornes ou autres dispositifs de fermeture de rues - l'élaboration de signalétique pédibus ou vélobus - l'acquisition de vélos, roses, etc. - des kits de pédibus/vélobus (matériel pédagogique, gilets jaunes...) <p>Une enveloppe de 2M€ sera consacrée à cet appel à projets.</p> <p>La DG Mobilités (Services modes actifs et marketing, Directions de la Circulation et de la Signalisation...) pourront aussi proposer ponctuellement leur ingénierie pour mener ces actions ou encore pour l'identification d'itinéraires piétons sécurisés pour accéder aux écoles ou encore l'élaboration de plans de déplacements établissements scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -->Accompagner financièrement le programme -->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif -->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Formaliser la demande de financement 	Métropole	Pré 1	Pré 1	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €				
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	CARADE SEBASTIEN	0055	Etude logistique urbaine	<p>Définition de la stratégie de desserte logistique de la commune notamment pour les PL.</p> <p>Cette étude nécessite, pour avoir du sens, la prise en compte d'un périmètre intercommunal (exemple Leclerc qui concerne le Haillan) voire métropolitain (questions relatives à l'OM, accessibilité depuis la Rocade, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -->Initier la démarche -->Réaliser les études préalables -->Prendre la confirmation de décision de faire 	<ul style="list-style-type: none"> -->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif -->Accompagner techniquement une démarche/une étude 	Intercommunal	Pré 1	Non prior.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Une rencontre entre les services de la métropole et des villes concernées va être programmée afin de définir les besoins.				
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	MABILLON KARINE	0070	Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public	<p>Une étude portant sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public métropolitain va être réalisée</p> <p>--> en attente de la stratégie métropolitaine en cours de définition, notamment sur la base de l'évaluation du fonctionnement du parc après retour sur l'expérimentation de la facturation de l'énergie.</p> <p>Le projet examiné par la Commission Transport de mars 2018 consiste en une extension de la ligne D du réseau de tramway en voie unique entre la station Caninoite et le centre de Saint-Médard-en-Jalles, sur un linéaire d'environ 5 km empruntant la RD1215, l'avenue de la Boétie, avec un terminus positionné aux abords de la place de la République, plusieurs stations, deux par-relais, et des aménagements de voirie connexes contribuant à l'insertion de son tracé dans le tissu urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -->Réaliser l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> -->Participer à la démarche/au dispositif 	Communale	Pré 1	Pré 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	En attente du nouveau schéma des mobilités. Le maillage et la stratégie sont à définir à l'échelle de la métropole.				
Proposition métropole	BBA - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	PILLET NICOLAS	0092	SDODM - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc par l'extension du réseau du tramway	<p>Le bilan de la concertation qui s'est déroulée de février 2017 à janvier 2018 a été approuvé au Conseil de mars 2018.</p> <p>Sous réserve de la décision des élus de poursuivre le projet lors de la révision de la stratégie des mobilités, les étapes suivantes seront menées sur la période du codev :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement des études - Enquête publique - Si DUP obtenue <p>o poursuite des études de détails</p> <p>o acquisitions foncières</p> <p>o lancement des consultations des marchés de travaux</p> <p>o démarrage des réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> -->Prendre la confirmation de décision de faire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact dossier loi sur l'eau, évolutions PLU etc) -->Lever les préalables fonciers -->Lancer la DUP -->Réaliser le projet (phase PRO/DCE) 	<ul style="list-style-type: none"> -->Participer à la démarche/au dispositif 	Métropole	Pré 1	Pré 1	90 000 000 €	7 000 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	3 250 000 €				

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES					
Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur le dossier du contrat	2021	2022	2023	2024

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	Evaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur le dossier du contrat	2021	2022	2023	2024		
Projet de Métropole	BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY TOSOM GRANDES INFRASTRUCTURE S	POUPRY NICOLAS	0004	Etude de faisabilité de la desserte en TCSP des quartiers ouest	Réalisation d'une étude de desserte en Transports en Commun en Site Propre (TCSP) pour l'amélioration de la desserte des quartiers ouest de la commune de Saint-Médard-en-Jalles non desservis par le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Saint-Aubin de Médoc - Bordeaux et le tramway La poursuite de l'opération au-delà de cette étude est conditionnée aux arbitrages politiques de la révision de la stratégie des mobilités.	-->Réaliser l'étude de faisabilité -->Mener la concertation	-->Réaliser l'étude -->Valider les suites opérationnelles de l'étude	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €		
Projet de Métropole	BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY TOSOM GRANDES INFRASTRUCTURE S	CHADOUTAUD ERIC	0031	Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc	Ligne en Bus à Haut Niveau de Service * Bordeaux centre - Cauderan - Eyranes - Mérignac - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - La Tallon-Médoc - Saint-Aubin de Médoc. La future liaison BHNS est une opération ambitieuse et innovante qui permettra de desservir d'importants bassins d'emploi et d'habitat (100 000 personnes) Projet de BHNS en optimisant le coût - avec la limitation des travaux d'infrastructures (sans travaux réseaux ou déviation des réseaux uniquement sur certains secteurs). - en se concentrant sur les points durs (réaliser des travaux lourds de voirie à minima où les gains de temps seront réellement significatifs à savoir principalement en intra-rocade). - l'aménagement des stations (aménagement urbain sur le mode tramway) - le matériel roulant électrique (donnant une image qualitative du bus) La réalisation de cette ligne selon ces modalités d'intervention permet d'améliorer la qualité de service offert (aménagement et capacité pour une meilleure efficacité et régularité - confort pour les usagers en station, matériel roulant et information).	-->Réaliser l'étude de faisabilité -->Établir le programme -->Réaliser l'étude préliminaire -->Réaliser les études préalables -->Prendre la confirmation de décision de faire -->Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) -->Lever les préalables financiers -->Lancer la DUP -->Réaliser les études d'avant projet (AVP) -->Mener la concertation -->Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) -->Réaliser les travaux -->Réceptionner les travaux	-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales -->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	154 600 000 €	119 300 000 €	8 400 000 €	56 000 000 €	54 900 000 €	0 €	0 €	
Projet de Métropole	BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY TOSOM GRANDES INFRASTRUCTURE S	IMPFA MARIE	0039	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun. Opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert. Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifieraient des problèmes de retards de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme. * Les enveloppes prévisionnelles ne sont pas connues. Bordeaux Métropole a adopté un plan triennal de lutte contre les discriminations en octobre 2018 et un plan d'action égalité femmes-hommes en janvier 2020. Ils prévoient un accompagnement des communes sur la méthodologie, l'organisation d'événements communs avec les communes (par exemple la quinzaine de l'égalité, colloques, animation d'un réseau local, organisation de formations, partage de formations, partage de documentation...). De l'aide à l'ingénierie et des outils peuvent également être proposés aux communes	-->Réaliser les études d'avant projet (AVP)		Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Projet de Métropole	BEC - DIRECTION DE LA PREVENTION	CHARRIET SANDRINE	0053	Accompagnement à la méthodologie sur les questions de diversité et d'égalité	Sur ce contrat, Bordeaux Métropole propose d'accompagner la commune dans l'élaboration et la mise en place de son plan d'action afin d'impulser une dynamique de territoires sur ces thématiques. Bordeaux Métropole a également lancé un appel à projet en direction des communes souhaitant participer à la quinzaine de l'égalité qui a lieu chaque mois de Novembre. L'appel à projet est annuel. Les lauréats de l'appel à projet sont proposés par un comité de sélection composé d'élus métropolitains dont la validation est proposée en conseil métropolitain chaque été.	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Réaliser l'opération	Métropole	Niveau 2	Priorité 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Projet de Métropole	DBS - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER	CHARLE VALÉRIE	0036	Parc du Bourdieu	Volonté de la ville de réaliser un parc urbain avec une chartreuse dont la vocation reste à définir. Sur la durée du contrat, il est prévu que Bordeaux Métropole achève l'acquisition du foncier à des fins communales dans un premier temps. En parallèle, une réflexion sur le montage opérationnel de l'opération est à mener en lien notamment avec l'opération Cassy Vigney et l'ODAIM Parc des Jalles.	-->Lever les préalables fonciers -->Céder ou acheter le foncier -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Participer aux négociations	Intercommunal	Priorité 1	Priorité 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	La ville évoque l'intérêt métropolitain du parc. Les questions de montage de l'opération et du montage opérationnel restent à préciser
Projet de Métropole	DBS - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER	CHOUALOPPE SYLVIE	0061	Acquisitions foncières pour le compte des communes	Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au montage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière.	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune -->Participer à la démarche/au dispositif -->Céder ou acheter le foncier	Commune	Priorité 1	Priorité 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Projet de Métropole	DBS - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER	FERRER GREGOIRE	0062	Orientations de la stratégie foncière : co-construction, co-animation, co-mise en œuvre	L'objectif de cette action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale la stratégie foncière dans les territoires communaux, en accord avec les objectifs métropolitains et communaux en matière d'aménagement économique, urbanisme et habitat, nature. Elle doit permettre de déterminer les bons leviers de gestion, d'accompagner des mutations, ou de maîtriser du foncier. Ce partenariat et ce co-pilotage de la stratégie foncière s'appuiera notamment sur les données stratégiques et outils d'expertise mis à disposition par la Métropole : fiches de lots, simulations et faisabilité foncières, estimation de valeur foncière, analyse des marchés fonciers et immobiliers, base de données des fonciers stratégiques, etc. Bordeaux Métropole (direction du foncier - service prospective et stratégie) assurera l'animation et la production des données et documents nécessaires aux échanges et réunions de travail. La commune participe à cette démarche et désigne élue(s) et technicien(s) référents.	-->Assurer une veille foncière -->Faire de la réserve foncière -->Céder ou acheter le foncier -->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif -->Accompagner techniquement une démarche/étude	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES								
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024			
Projet de loi	CAG - DIRECTION DE LA PREVENTION, DES RISQUES DES DÉCHETS	COL SAN BORD	0058	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant à l'horizon 2020 - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser les distributions de composteurs individuels afin d'optimiser le taux d'équipement des foyers et les doter d'une solution de proximité pour la valorisation des matières organiques - faire la promotion des éco-gestes de réduction des déchets dans sa communication - favoriser l'apposition du stop pub notamment dans le logement collectif dans le cadre des actions qu'elle mène avec les bailleurs et syndicats <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition les outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition gratuite de composteurs individuels via un conventionnement - mobilisation d'agents de communication pour la sensibilisation aux écogestes (lors de marchés, événements, animation de quartier) - distribution de kit de communication dont le stop pub. - organisation d'opérations de broyage pour les particuliers 	--> Réaliser la prestation	--> Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Projet de loi	CAG - DIRECTION DE LA PREVENTION, DES RISQUES DES DÉCHETS	MAVAL DENIS	0053	Plan stratégique Déchets 2026 – densification des points d'apport du verre	<p>Les performances de tri du verre sur la métropole sont inférieures à la moyenne nationale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole a entrepris un projet de densification des points d'apport du verre avec l'objectif d'une collecte pour 500 habitants. L'enjeu est de proposer un maillage efficace pour la collecte du verre et ainsi d'améliorer le recyclage. Les implantations des mobiliers d'apports volontaires seront à déterminer en concertation avec la commune.</p> <p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est motrice sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif - Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public - Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés - Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndicats de copropriété, centres sociaux et d'animation - Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndicats gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole - Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc.) - Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public - Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques boitage, affichage) - Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé - Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage - Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés 	--> Réaliser la prestation	--> Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Métropole	Priorité 1	Priorité 2	1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	La ville évoque l'intérêt d'une réflexion sur la rationalisation des points de collecte en complément de leur déploiement, ainsi qu'une vigilance à avoir sur la fréquence de ramassage. Mme la Vice-Présidente évoque à ce sujet l'exemple des bornes à verre connectées.
Projet de loi	CAG - DIRECTION DE LA PREVENTION, DES RISQUES DES DÉCHETS	COUDON BRUNO	0054	Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense	<p>La Maison Sport Santé (MSS) est un projet mené conjointement par l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole, dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain (action 3). Son objectif consiste à maintenir et à améliorer la santé de tous par la pratique d'une activité physique adaptée (APA) et de lutter contre la sédentarité. Elle a pour mission d'accueillir tous les publics, de renseigner sur les offres de pratiques d'activités physiques et sportives (APS) locales, de conseiller sur les bienfaits de l'APS et de l'activité physique adaptée et d'orienter vers des professionnels qualifiés pour la pratique d'une activité physique adaptée.</p> <p>Le siège de la « Maison Sport Santé Métropolitaine » se situera à l'Hôpital Suburbain du Bouscat. La vocation de cette MSS est de déployer des antennes dans les communes qui composent la Métropole bordelaise pour offrir un service de proximité aux habitants.</p> <p>Si mise en place requiert le recrutement d'un professionnel "coordinateur APA", qui interviendra sur le siège de la MSS et coordonnera les antennes, l'achat de fournitures et matériels spécifiques, la mise en œuvre d'actions de communication à destination du public et de sensibilisation envers les médecins libéraux. Le déploiement des antennes s'appuie en partie sur les ressources des communes qui souhaitent les accueillir (10 à ce jour) mais requiert un financement complémentaire pour l'acquisition de fournitures et la réalisation de sessions de formation des professionnels mis à disposition par les communes.</p> <p>Des subventions ont déjà été demandées auprès d'organismes divers (ARS, Pôle national ressource Sport Santé Bien-être) pour la première année de mise en place (2021). Mais d'autres financements sont nécessaires pour pérenniser ce dispositif.</p> <p>Ainsi, la présente action ne pourra pas être mise en œuvre si le financement métropolitain ici demandé n'est pas obtenu.</p>	--> Réaliser la prestation	--> Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Projet de loi	CAG - DIRECTION DE LA SÉRIOSITÉ, DE LA LÉGITIMITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	HALLUANT ISABELLE	0014	Maison Sport Santé métropole et ses antennes communales	<p>La Maison Sport Santé (MSS) est un projet mené conjointement par l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole, dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain (action 3). Son objectif consiste à maintenir et à améliorer la santé de tous par la pratique d'une activité physique adaptée (APA) et de lutter contre la sédentarité. Elle a pour mission d'accueillir tous les publics, de renseigner sur les offres de pratiques d'activités physiques et sportives (APS) locales, de conseiller sur les bienfaits de l'APS et de l'activité physique adaptée et d'orienter vers des professionnels qualifiés pour la pratique d'une activité physique adaptée.</p> <p>Le siège de la « Maison Sport Santé Métropolitaine » se situera à l'Hôpital Suburbain du Bouscat. La vocation de cette MSS est de déployer des antennes dans les communes qui composent la Métropole bordelaise pour offrir un service de proximité aux habitants.</p> <p>Si mise en place requiert le recrutement d'un professionnel "coordinateur APA", qui interviendra sur le siège de la MSS et coordonnera les antennes, l'achat de fournitures et matériels spécifiques, la mise en œuvre d'actions de communication à destination du public et de sensibilisation envers les médecins libéraux. Le déploiement des antennes s'appuie en partie sur les ressources des communes qui souhaitent les accueillir (10 à ce jour) mais requiert un financement complémentaire pour l'acquisition de fournitures et la réalisation de sessions de formation des professionnels mis à disposition par les communes.</p> <p>Des subventions ont déjà été demandées auprès d'organismes divers (ARS, Pôle national ressource Sport Santé Bien-être) pour la première année de mise en place (2021). Mais d'autres financements sont nécessaires pour pérenniser ce dispositif.</p> <p>Ainsi, la présente action ne pourra pas être mise en œuvre si le financement métropolitain ici demandé n'est pas obtenu.</p>	--> Signer une convention	--> Participer à la démarche/au dispositif	Intercommunal	Priorité 1	Priorité 1	1 500 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €		

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	ESTIMATIONS FINANCIERES					
											Évaluation Totale Action	Estimation de la part Métropole sur la durée du contrat	2021	2022	2023	2024
Projet de métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	BEULLE ABBAYATTE	0015	Audit énergétique du patrimoine bâti communal	<p>Dans le cadre de son Plan d'action air-énergie territorial, Bordeaux Métropole vise à accélérer la transition énergétique pour faire du territoire une des premières métropoles à énergie positive en 2050. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire visant à développer les énergies renouvelables et à réduire les consommations d'énergie. Le patrimoine bâti public (communal et métropolitain) est une cible majeure.</p> <p>Bordeaux Métropole propose la mise à disposition d'un conseiller technique expert de l'énergie des bâtiments pour accompagner les communes vers une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine bâti selon 2 approches adaptées à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : la commune ne dispose pas de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur le bilan global de son patrimoine et définit des pistes d'optimisation énergétique. - Niveau 2 : la commune dispose de compétences techniques sur le sujet de l'énergie, le conseiller l'accompagne sur un pré-diagnostic portant sur 3 bâtiments à enjeux de performance. <p>Cette mise à disposition d'un conseiller permet à la commune d'accéder automatiquement au club tertiaire porté par la Métropole, club d'échanges de bonnes pratiques entre acteurs privés et publics du territoire qui vise à fédérer autour de l'ambition de métropole à énergie positive. La commune devient alors signataire de la charte Énergie-Climat métropolitaine pour marquer son engagement dans la réduction des consommations énergétiques.</p> <p>Cette fiche s'adresse aux communes n'ayant pas mutualisé avec BM la gestion de leur parc de bâtiments.</p> <p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes, l'avis « à titre d'expertise » par Bordeaux Métropole, études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO, études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confiée à un AMO, réalisation des travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	--> Réaliser l'étude --> Signer une convention	--> Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Priorité 1	Priorité 2	300 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
Projet de métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	CAUBAZARD BÉGIS	0023	Installer des panneaux solaires sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes, l'avis « à titre d'expertise » par Bordeaux Métropole, études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO, études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confiée à un AMO, réalisation des travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>			Métropole	Priorité 1	Priorité 1	1 000 000 €	1 300 000 €	100 300 €	250 000 €	450 000 €	200 000 €
Projet de métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	SAINT-JAUME CHRISTIAN	0040	Réseau de chaleur - centre	<p>Réseau de chaleur : études d'opportunité puis poursuite du projet en cas de conclusions favorables.</p> <p>Un centre de santé est un lieu de soins de proximité où se soignent tous ceux qui le souhaitent. Il s'agit d'un lieu accessible à tous sur des horaires élargis, dont l'objectif est de dispenser des soins coordonnés permettant une prise en charge globale de la santé des patients, incluant l'éducation thérapeutique et sanitaire, la prévention, le dépistage et la lutte contre les inégalités sociales de santé.</p> <p>Le projet d'établissement du centre de santé est porté conjointement par les professionnels de santé et le gestionnaire (municipalité, mutuelle, association ou établissement de santé) voire un comité d'usagers consultatif ou en participation directe à l'élaboration de projets de santé portés par le centre.</p> <p>Concevoir un centre communal ou intercommunal de santé requiert la réalisation d'une étude de faisabilité complexe qui comprend entre autres l'élaboration du modèle économique équilibré de son fonctionnement. Il s'agit d'y étudier tout particulièrement les modalités de financement pérenne de la fonction clef de coordination des soins du centre de santé.</p> <p>En cohérence avec son Contrat local de santé, l'accompagnement par Bordeaux Métropole du projet de centre de santé intercommunal de Saint Médard en Jalles et du Haillan permettra de mettre en relation les communes avec les interlocuteurs locaux adaptés (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé - IREPS) pour les conseiller sur les prérequis et les démarches à entreprendre. Bordeaux métropole facilitera ainsi la mobilisation des acteurs du territoire et fera également levier pour la recherche de financement. A noter que Bordeaux Métropole, à travers son CLS, n'a pas vocation à financer directement ce type de projet.</p>	--> Initier la démarche		Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €
Projet de commune	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	HAUVANT ISABELLE	0046	Accompagnement technique pour la création d'un centre de santé intercommunal	<p>Concevoir un centre communal ou intercommunal de santé requiert la réalisation d'une étude de faisabilité complexe qui comprend entre autres l'élaboration du modèle économique équilibré de son fonctionnement. Il s'agit d'y étudier tout particulièrement les modalités de financement pérenne de la fonction clef de coordination des soins du centre de santé.</p> <p>En cohérence avec son Contrat local de santé, l'accompagnement par Bordeaux Métropole du projet de centre de santé intercommunal de Saint Médard en Jalles et du Haillan permettra de mettre en relation les communes avec les interlocuteurs locaux adaptés (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé - IREPS) pour les conseiller sur les prérequis et les démarches à entreprendre. Bordeaux métropole facilitera ainsi la mobilisation des acteurs du territoire et fera également levier pour la recherche de financement. A noter que Bordeaux Métropole, à travers son CLS, n'a pas vocation à financer directement ce type de projet.</p>	--> Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	--> Réaliser l'étude --> Réaliser l'opération	Intercommunal	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	La ville acte de l'accompagnement technique 0 € et de l'absence de RI métropolitain en matière d'investissement.
Projet de métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	SAINT-PASCALINE	0060	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air	<p>En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du Contrat local de santé métropolitain, Bordeaux Métropole a inscrit dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique une action visant à définir un dispositif de gestion de crise qui lui est propre, en cas de pic de pollution, en coordination avec la Préfecture, les communes et les acteurs économiques. En effet, les premières investigations dans ce domaine ont montré qu'il n'y a aujourd'hui pas de protocole homogène défini pour toutes les communes de la Métropole et que la diffusion de l'information aux citoyens est bien souvent lacunaire.</p> <p>Le dispositif pourra en outre aboutir à la définition d'actions opérationnelles visant à réduire les émissions de pollution lors de ces pics, ou l'exposition des personnes fragiles. Elles porteront en particulier sur la mobilité et le stationnement, la gestion des Établissements Recevant du Public (ERP), la communication de crise.</p> <p>La Métropole pourra dans ce cadre encourager ses partenaires – en particulier les communes et les entreprises – à prévoir leurs propres protocoles (dans le cadre des Plan de Déplacement des Entreprises par exemple).</p> <p>L'étude de l'Air Urbain, intitulée « Adapter les tissus urbains de la métropole bordelaise au changement climatique », a permis d'analyser le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), en qualifiant le risque pour 21 catégories de tissus urbains représentatifs de la Métropole. Toutefois, la qualification des îlots de fraîcheur urbains (IFU) reste pour l'instant relativement floue sur le territoire métropolitain.</p> <p>Cette action vise donc à donner une définition précise – du point de vue de Bordeaux Métropole – à la notion d'IFU, puis à les cartographier précisément, avec deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le degré d'atteinte de l'objectif relatif à l'accessibilité des IFU. - Évaluer la pertinence des outils existants (PLU et « guide de conception des espaces publics métropolitains » notamment) quant à la prise en compte des ICU / IFU et les faire évoluer le cas échéant. <p>En d'autres termes, il s'agit de conduire une étude complémentaire permettant de caractériser la notion d'IFU pour le territoire métropolitain, d'établir sur cette base une définition plus précise des ICU / IFU, puis de les cartographier. Compte tenu de l'expertise développée en la matière par l'Air Urbain, cette dernière accompagnera Bordeaux Métropole dans la réalisation de cette action.</p>	--> Initier la démarche --> Mener la concertation --> Réaliser la prestation	--> Participer à la démarche/au dispositif --> Accompagner techniquement une démarche/une étude	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Projet de métropole commune	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	PRESCORRE SANAH	0065	Définition et territorialisation précise des îlots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine	<p>Cette action vise donc à donner une définition précise – du point de vue de Bordeaux Métropole – à la notion d'IFU, puis à les cartographier précisément, avec deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le degré d'atteinte de l'objectif relatif à l'accessibilité des IFU. - Évaluer la pertinence des outils existants (PLU et « guide de conception des espaces publics métropolitains » notamment) quant à la prise en compte des ICU / IFU et les faire évoluer le cas échéant. <p>En d'autres termes, il s'agit de conduire une étude complémentaire permettant de caractériser la notion d'IFU pour le territoire métropolitain, d'établir sur cette base une définition plus précise des ICU / IFU, puis de les cartographier. Compte tenu de l'expertise développée en la matière par l'Air Urbain, cette dernière accompagnera Bordeaux Métropole dans la réalisation de cette action.</p>	--> Initier la démarche --> Réaliser l'étude --> Valider l'étude	--> Participer aux études	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	10 000 €	10 000 €	6 000 €	4 000 €	0 €	0 €

Réunion d'arbitrage Contrat de co-développement 2021- 2023

SAINT MEDARD EN JALLES

sans difficulté

IDENTITÉ DE LA FICHE ACTION

ESTIMATIONS FINANCIERES

Compte-rendu

Origine de l'action	Direction en charge	Chef de projet	N°	Titre	Descriptif	Niveau(x) engagement(s) Métropole souhaités	Niveau(x) engagement(s) commune souhaités	Niveau d'enjeu	Priorité commune	Priorité BM	Evaluation Totale Action	Estimation de la part métropole sur le durée du contrat	2021	2022	2023	2024
Provision Métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	ANEGORCHEA DÉLÉ	0056	Accompagnement à la valorisation des certificats d'économies d'énergie	<p>Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) représentent aujourd'hui le principal moyen de financement des actions de maîtrise de l'énergie, pouvant représenter jusqu'à 15% du coût des travaux réalisés (notamment pour de l'isolation des bâtiments). De nombreux travaux sont éligibles et portent principalement sur l'éclairage public et la rénovation énergétique des bâtiments. Mode de financement pouvant s'avérer complexe à mettre en œuvre et à suivre, Bordeaux Métropole propose d'accompagner l'ensemble des communes dans la valorisation des CEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les communes n'ayant pas mutualisé leur parc de bâtiments accompagnement dans l'étude simplifiée de leur gisement de CEE valorisables sur la base des programmes de travaux provisionnels - Pour l'ensemble des communes : assistance technique et administrative au montage et au dépôt des dossiers (1er niveau de conseil) <p>Les communes qui signeront cette fiche-action seront associées au groupe de travail CEE Métropole piloté par Bordeaux Métropole qui se réunira une fois par trimestre</p> <p>Niveau d'engagement BM souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude simplifiée du gisement de CEE sur la base des programmes de travaux provisionnels détaillés : - Conseils techniques sur la valorisation des CEE - Assistance technique et administrative au montage et au dépôt de dossiers (50 000 euros pour 3 ans ; fonction du nombre de communes adhérant au dispositif) ; - Mise à disposition d'un outil mutualisé pour faciliter le dépôt ; - Proposer des options collectives de valorisation des CEE - Animation du groupe de travail CEE Métropole et veille juridique ; <p>Niveau d'engagement commune souhaité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'interlocuteur privilégié à associer au sein de la mairie (réfèrent opérationnel/administratif) ; - Donner l'accès aux programmes de travaux provisionnels détaillés pour réaliser l'étude simplifiée de gisement ; - Constituer les dossiers de dépôt de CEE et transmettre les éléments pour avis via l'outil mutualisé ; - Étudier les options de valorisation des CEE proposées par la Métropole (Délégué, regroupement) - Participer au groupe de travail CEE Métropole <p>Fiche-action regroupant les dispositifs de mobilisation écocitoyenne sur le territoire, pour les scolaires et les citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jumeos du développement durable (JDD) dispositif à destination des écoles du territoire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable - Ma Rénov' accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov' » (conseil de proximité technique et financier) - SUPER-DEFIS (ex défi familles à énergie positive) : engagement écocitoyen dans la mise en œuvre d'éco-gestes en matières de d'eau, énergie, déchets, alimentation et déplacements. Ces défis se succèdent dans l'année. Des temps-forts, rencontres et animation leur permettant de suivre leurs progrès. <p>Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotes par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « Club développement durable des communes » dédié aux chargés de mission DD dans les communes - « Territoires en transitions » dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes - Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable » : un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable - Le « Réseau des élus à la santé » comme son nom l'indique, destine aux élus à la santé des communes - Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures 	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Priorité 3	Priorité 2	21 000 €	21 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
Provision Métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	DRICHAMITE	0058	Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>« Ma Rénov' » accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov' » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>« SUPER-DEFIS (ex défi familles à énergie positive) : engagement écocitoyen dans la mise en œuvre d'éco-gestes en matières de d'eau, énergie, déchets, alimentation et déplacements. Ces défis se succèdent dans l'année. Des temps-forts, rencontres et animation leur permettant de suivre leurs progrès.</p> <p>Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotes par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « Club développement durable des communes » dédié aux chargés de mission DD dans les communes - « Territoires en transitions » dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes - Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable » : un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable - Le « Réseau des élus à la santé » comme son nom l'indique, destine aux élus à la santé des communes - Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures 	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	-->Participer à la démarche/au dispositif	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	940 000 €	940 000 €	0 €	470 000 €	470 000 €	0 €
Provision Métropole	CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	DRICHAMITE	0059	Réseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique	<p>Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges pilotes par la Direction énergie, écologie et développement durable sur les enjeux de transition énergétique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « Club développement durable des communes » dédié aux chargés de mission DD dans les communes - « Territoires en transitions » dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les 28 communes - Le « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable » : un espace multi-acteur dédié à l'alimentation durable - Le « Réseau des élus à la santé » comme son nom l'indique, destine aux élus à la santé des communes - Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne et éventuellement sur la mutualisation des moyens de ces structures 	-->Établir le programme	-->Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Métropole	Priorité 1	Priorité 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Fiches action par numéro d'ordre

HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Amenagement Avenue Blaise Pascal entre le carrefour du Lignan et la place d'Issac
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Amenagement de l'Avenue Léon Blum entre Alexis Puyo et Anatole France
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Avenue Blaise Pascal T2 (section Place d'Issac - Rof Tauguy)
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Etude de requalification de la zone d'activités de Berlingan
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Gravure Capeyron / Mazeau
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Mise à jour du schéma de déplacement communal
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	OIM Aménagement cyclable avenues de Capeyron et Gay Lussac entre avenue de Mazeau et traversée vers rue Gay Lussac
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	OIM Bordeaux Aéroport - boulevard technologique
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Opération d'aménagement Galaxie 4
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	PAE de Cerillon
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Piste cyclable Montignas-sur-Jalle Saint-Médard-en-Jalles
HDB - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT PÔLE OUEST	Schema modes actifs à l'échelle de la commune
CAE - DIRECTION DE L'EAU	BHNS - travaux de développement réseaux eaux usées, eaux pluviales et eaux potables
CAE - DIRECTION DE L'EAU	Etude hydraulique EU Camp des Lanciers
CAE - DIRECTION DE L'EAU	OIM Bordeaux Aéroport - Etude préliminaire de faisabilité du bassin de Teuban
CAE - DIRECTION DE L'EAU	Projet de substitution Champ Captant des Landes du Médoc
CAE - DIRECTION DE L'EAU	Schema directeur des eaux pluviales
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Expertise bruit
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	faire vivre les territoires montagnols
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Natura 2000 'Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines' - animation et valorisation des espaces naturels et agricoles au sein de la zone Natura 2000
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Plan 1 million d'arbres
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Plan d'amélioration de la biodiversité
DBA - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - NATURE	Programme d'actions du PEANP des Jalles
CAC - DIRECTION DES ESPACES VERTS	Végétalisation des trottoirs
DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	Carré des Jalles - Equipement d'intérêt métropolitain -
DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole
DCG - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT - MISSION RAYONNEMENT EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	Jalles et vous Rock
DCA - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Extension et développement du Fab Lab Copernic
DSO - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME PATRIMOINE ET PAYSAGES	Actualisation de la charte architecturale et urbaine
DBD - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME PATRIMOINE ET PAYSAGES	Berlinour

DBD - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME PATRIMOINE ET PAYSAGES	Cassy-Vigney
DBD - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME PATRIMOINE ET PAYSAGES	R1 écoles hors OAIM - école Montaigne
DBD - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - URBANISME PATRIMOINE ET PAYSAGES	ZAC de la presqu'île
DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE	OIM Bordeaux Aéroparc - Elaboration du plan guide de l'aéroparc, sa mise à jour, élaboration de schéma sectoriels, avis, chiffrage, dossiers réglementaires et signalétique
DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE	OIM BORDEAUX AEROPARC - SPACEHUB
DAB - MISSION STRATÉGIE TERRITORIALE	OIM BORDEAUX AEROPARC - Stratégie Développement Durable OIM Bordeaux Aéroparc
DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	Expérimentation Espace temporaire d'insertion et logement temporaire d'insertion sur le territoire Métropolitain
DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	Mise en œuvre expérimentale des permis de louer / déclarations de louer, permis de diviser
DBC - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE	Production de logements adaptés en faveur de publics spécifiques
BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITE	Evaluation PMIE Aéroparc
BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITE	Plan Marche - accompagnement au développement de la marche pour aller à l'école
BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITE	ROHNS 1 - Bordeaux - Saint-Aubin-de-Médoc
BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITE	ROHNS 2 - Saint-Médard-en-Jalles - Saint-Vincent-de-Paul
BBA - DIRECTION DES TRANSPORTS - MULTIMODALITE	Stationnements vélo, pompes et stations de réparation
BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	Etude logistique urbaine
BEB - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	Réflexion sur la stratégie de déploiement des bornes électriques sur l'espace public
BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY SDOOM-GRANDES INFRASTRUCTURES	Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun
BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY SDOOM-GRANDES INFRASTRUCTURES	Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc
BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY SDOOM-GRANDES INFRASTRUCTURES	Etude de faisabilité de la desserte en TCSP des quartiers ouest
BEC - DIRECTION DES DÉPLACEMENTS - TRAMWAY SDOOM-GRANDES INFRASTRUCTURES	SDOIM - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway
HAB - DIRECTION DE LA PRÉVENTION	Accompagnement à la méthodologie sur les questions de diversité et d'égalité
DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER	Acquisitions foncières pour le compte des communes
DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER	Orientations de la stratégie foncière - co-construction, co-animation, co-mise en œuvre
DBB - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - FONCIER	Parc du Bourdieu
CAD - DIRECTION DE LA PRÉVENTION - GESTION DES DÉCHETS	Plan stratégique Déchets 2026 - densification des points d'apport du vert
CAD - DIRECTION DE LA PRÉVENTION - GESTION DES DÉCHETS	Plan stratégique Déchets 2026 - promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
CAD - DIRECTION DE LA PRÉVENTION - GESTION DES DÉCHETS	Plan stratégique Déchets 2026 - promotion du compostage collectif en habitat dense
CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Accompagnement à la validation des certificats d'économies d'énergie
CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Accompagnement technique pour la création d'un centre de santé intercommunal
CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Audit énergétique du patrimoine bâti communal
CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Définition d'un protocole propre à la métropole en cas de pic de pollution de l'air
CAD - DIRECTION DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Définition et territorialisation précoce des îlots de fraîcheur à l'échelle métropolitaine

CAD - DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Installation des panneaux solaires sur le foncier communal
CAD - DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Maison Santé métropole et ses antennes communales
CAD - DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Mobilisation citoyenne en faveur des transitions
CAD - DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Réseau de chaleur - centre
CAD - DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Reseaux d'échange des acteurs de la transition énergétique et écologique